

Dispositions financières

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à nous retourner au plus tard 10 jours avant le stage. Les inscriptions sont comptabilisées et enregistrées par ordre d'arrivée.

Règlement par chèque à l'ordre de « Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture » remis avec le bulletin d'inscription. Tout stage commencé est dû dans sa totalité. Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du stagiaire.

En cas de non-venue du stagiaire ou d'absence pendant la session pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue ou de non prise en charge par Vivea, les modalités financières sont les suivantes : Le stagiaire est redevable de sa participation indiquée au chapitre « tarif » du présent tract augmentée de la part non perçue du ou des financeurs liés à la situation d'absence.

Contributeur Vivea : Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial,

Conditions particulières

Programme, tarifs et conditions générales envoyés sur demande à votre responsable de stage. Les conditions générales sont également consultables sur notre site : www.eure-et-loir.chambagri.fr/formations

Financeurs



10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél. : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
accueil@eure-et-loir.chambagri.fr
www.eure-et-loir.chambagri.fr

Nos engagements :

L'écoute pour mieux vous comprendre
La réactivité pour que vous gardiez une longueur d'avance
L'efficacité des prestations pertinentes au bon moment
L'expertise : une large palette de compétences
La clarté des informations pour une relation en toute confiance
L'éthique des valeurs pour le respect de vos intérêts

Pour plus d'informations consultez notre site Internet
ou contactez Bertrand de Lacheisserie au 02 37 24 45 42



SUP.COM.DOC n°6 - 16.07.15

Formation

OBTENIR SON CERTIPHTO DECIDEUR

MENTION :

- Entreprises non soumises à agrément
- Entreprises soumises à agrément
- Renouvellement Travaux et Services

Objectif

Obtenir ou renouveler un certiphyto pour être conforme à la réglementation et à ses activités

aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
EURE-ET-LOIR



Prévenir les risques pour la santé et les espaces publics

Les mesures à prendre pour réduire les risques phytos pour la santé. Conduite à tenir en cas d'intoxication.

Limiter le recours aux produits phyto

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Prévenir les risques pour l'environnement

Transfert des produits dans l'environnement et les principales voies de contamination. Méthodes pour limiter leurs impacts.

Connaître la réglementation phytosanitaire

Cadre réglementaire français et le plan Ecophyto.

Définition des produits phytopharmaceutiques.

Réglementation du transport et du stockage

Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers.

Enregistrement des pratiques

Prochaine sessions

Entreprises non soumises à agrément (ENSA) (Exploitation Agricole)

En fin de session, un test sera réalisé. En cas d'échec, une journée de rattrapage doit être suivie.

public : exploitant / salarié**
Stage n°18030 : 5 et 6 déc. 2018

Entreprises soumises à agrément – renouvellement du certiphyto travaux et services (Exploitation Agricole)

Durée : 1 jour
Stage n°18034 : **27 nov. 2018**

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie de votre (ou vos) certificat(s).

Test QCM informatisé Certiphyto décideur :

Entreprises non soumises à agrément / Entreprises soumises à agrément/ journée complémentaire au certiphyto ENSA

sur rendez-vous à Chartres Tarif : 80 €^{ht} (tarif 2017)



Centre de formation Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes – 28008 Chartres Cedex

Contact :

B. de Lacheisserie – b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr
02 37 24 45 42 – fax 02 37 24 45 90



Intervenants

**Bertrand de Lacheisserie et
Marc Guillaumin - Conseillers
CA28**

Lieu et horaires

**Maison de l'agriculture –
Chartres**

Horaires : **9h00-12h30 et 14h-17h30**

Tarifs hors QCM

Publics	Prix (hors champs TVA)
Stagiaire contributeur Vivea : Agriculteur*, conjoint collaborateur, aide-familial, cotisant solidaire, Parcours installation PPP	0 €/jour - montant indicatif, tarif applicable sous réserve de la prise en charge par Vivea
Autres stagiaires (salarié**...)	112 €/jour

*Crédit d'impôt pour le chef d'exploitation : 67,27 €/jour (Sous réserve des dispositions du code des impôts)

**Salarié : prise en charge par le Fafsea (inscription au plus tard 3 semaines avant le début du stage)

Bulletin d'inscription (voir condition au verso)

A retourner à votre responsable de stage accompagné du règlement
Chambre d'agriculture – 10 rue Dieudonné Costes – CS10399 – 28008 Chartres Cedex

Je soussigné M. (nom, Prénom) :

Adresse :

Tél : **Mail :**

Date et lieu de naissance :

Statut (exploitant, conjoint collaborateur, aide familial, Parcours installation PPP, autres) :

Adresse de facturation :

Nom de la société : **N°SIRET :**

Adresse de la société :

Code postal : **Ville :**

S'inscrit à la formation intitulée : **n° :**

Copie du ou des certificats obtenus

J'atteste avoir pris connaissance des chapitres « tarifs » et « disposition financière » du présent tract.

Fait à le
M.
(Signature)

Votre Responsable de stage

Bertrand de Lacheisserie

Conseiller Chambre d'agriculture

Tél. : 02 37 24 45 42

b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr